

Du lieu où ils sont, il fallut rentrer en de nouvelles obscurités et marcher quelque temps sans nous voir, tant qu'enfin nous nous retrouvâmes dans cette place qui est au-devant du château, moi fort satisfait, et M. de Châteauneuf, qui était en grosses bottes, fort las.

VI. — A LA MÈME.

SUITE DU MÊME VOYAGE.

A Limoges, ce 19 septembre 1665.

Ce serait une belle chose que de voyager, s'il ne se fallait point lever si matin. Las que nous étions M. de Châteauneuf et moi, lui, pour avoir fait tout le tour de Richelieu en grosses bottes, ce que je crois vous avoir mandé, n'ayant pas dû omettre une circonstance si remarquable; moi, pour m'être amusé à vous écrire au lieu de dormir; notre promesse et la crainte de faire attendre le voiturier nous obligèrent de sortir du lit avant que l'Aurore fût éveillée. Nous nous disposâmes à prendre congé de Richelieu sans le voir<sup>1</sup>. Il arriva, malheu-

commodité de ceux qui veulent jouer. » En 1665, deux ans après l'époque du voyage de la Fontaine, le duc de Richelieu fit construire, proche du mail et de la porte de l'anticour, un jeu de courte paume. « C'est, dit Vignier, p. 5, un des plus beaux du royaume. »

<sup>1</sup> Nous rapporterons ici la courte description que Vignier, p. 5, a faite de cette ville dix ans après la date de la lettre de la Fontaine : « La principale rue est composée de vingt-huit gros pavillons, quatorze de chaque côté, tous à portes cochères, et d'une même symétrie; à chaque bout il y a une place de quarante-six toises en carré, avec des pavillons doubles aux quatre coins. L'église est dans la place la plus proche du château. Le palais et les halles sont dans la même place, avec une fontaine dans un des coins, et une autre fontaine dans l'autre place. »

Nous ajouterons que cette ville est près de deux petites rivières, l'Amable et la Vide ou la Veude; la première remplit les fossés de la ville, qui n'était qu'un village avant le cardinal de Richelieu. Il l'a bâtie en 1657, après avoir fait ériger la seigneurie qui en dépendait en duché-pairie, par lettres patentes du roi, données en 1651. On trouve un plan de cette ville et une vue du château dans l'ouvrage intitulé *Topographia Gallicæ*, Francfort, 1657, in-folio, p. 57. La description qui est dans cet ouvrage nous apprend que ce plan et cette vue sont copiés d'après les plans de la ville et du château qui avaient paru à Paris en quatre feuilles. Ce même plan se trouve réduit dans l'ouvrage intitulé *Les Délices de la France*, Leyde, 1683, in-42, p. 417. Richelieu était autrefois une ville du diocèse de Poitiers, du ressort d'Anjou, de la généralité de Tours, et du gouvernement de Saumur. Ainsi ce lieu appartenait à quatre provinces : pour le spirituel, au Poitou; pour la justice, à l'Anjou; pour les finances, à la Touraine; pour le militaire, au Sa-

reusement pour nous, et plus malheureusement encore pour le sénéchal, dont nous fûmes contraints d'interrompre le sommeil, que les portes se trouvèrent fermées par son ordre. Le bruit courait que quelques gentilshommes de la province avaient fait complot de sauver certains prisonniers soupçonnés de l'assassinat du marquis de Faure<sup>1</sup>. Mon impatience ordinaire me fit maudire cette rencontre. Je ne louai même que sobrement la prudence du sénéchal. Pour me contenter, M. de Châteauneuf lui parla, et lui dit que nous portions le paquet du roi : aussitôt il donna ordre qu'on nous ouvrit; si bien que nous eûmes du temps de reste, et arrivâmes à Châtellerault qu'on nous croyait encore à moitié chemin.

Nous y trouvâmes votre oncle en maison d'ami. On lui avait promis des chevaux pour achever son voyage; et il s'était résolu de laisser Poitiers, comme le plus long, pourvu que je n'eusse point une curiosité trop grande de voir cette ville. Je me contentai de la relation qu'il m'en fit, et son ami le pria de ne point partir qu'il n'en fût pressé par le valet de pied qui l'accompagnait. Nous accordâmes à cet ami un jour seulement. Ce n'est pas qu'il ne dépendit de nous de lui en accorder davantage, M. de Châteauneuf étant honnête homme, et s'acquittant de telles commissions au gré de ceux qu'il conduit aussi bien que de la cour; mais nous jugeâmes qu'il valait mieux obéir ponctuellement aux ordres du roi.

Tout ce qui se peut imaginer de franchise, d'honnêteté, de bonne chère, de politesse, fut employé pour nous régaler. La Vienne passe au pied de Châtellerault, et en ce canton elle porte des carpes qui sont petites quand elles n'ont qu'une demi-aune. On nous en servit des plus belles, avec des melons que le maître du logis méprisait, et qui me semblèrent excellents. Enfin cette journée se passa avec un plaisir non médiocre, car nous étions non-seule-

murois. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département d'Indre-et-Loire, et on y compte trois mille habitants.

<sup>1</sup> Le marquis de Faure s'appela le Vigeon. Il était frère de la duchesse de Richelieu; son autre sœur est morte aux Carmélites. Il fut assassiné dans son pays, comme il allait en carrosse rendre visite à un de ses amis. Voyez Lenet, *Mémoires*, t. II, p. 353. (Note communiquée à l'éditeur par M. Monmerqué.)

ment en pays de connaissance, mais de parenté.

Je trouvai à Châtellerault un Pidoux<sup>1</sup> dont notre hôte avait épousé la belle-sœur. Tous les Pidoux ont du nez, et abondamment<sup>2</sup>. On nous assura de plus qu'ils vivaient longtemps, et que la mort, qui est un accident si commun chez les autres hommes, passait pour prodige parmi ceux de cette lignée. Je serais merveilleusement curieux que la chose fût véritable<sup>3</sup>. Quoi que c'en soit, mon parent de Châtellerault demeure onze heures à cheval sans s'incommoder, bien qu'il passe quatre-vingts ans. Ce qu'il a de particulier, et que ses parents de Château-Thierry n'ont pas, il aime la chasse et la paume, sait l'écriture, et compose des livres de controverse; au reste, l'homme le plus gai que vous ayez vu, et qui songe le moins aux affaires, excepté celles de son plaisir. Je crois qu'il s'est marié plus d'une fois; la femme qu'il a maintenant est bien faite, et a certainement du mérite. Je lui sais bon gré d'une chose, c'est qu'elle cajole son mari, et vit avec lui comme si c'était son galant; et je sais bon gré d'une chose à son mari, c'est qu'il lui fait encore des enfants. Il y a ainsi d'heureuses vieillesses, à qui les plaisirs, l'amour et les grâces tiennent compagnie jusqu'au bout : il n'y en a guère, mais il y en a, et celle-ci en est une. De vous dire qu'elle est la famille de ce parent, et quel nombre d'enfants il a, c'est ce

<sup>1</sup> On sait que la Fontaine était, par sa mère, de la famille des Pidoux.

<sup>2</sup> Notre poète plaisante ici sur son propre nez, qui était fort long, ainsi qu'on peut le voir par son portrait; et ceci nous prouve que, sous ce rapport, il tenait plus de sa mère que de son père.

<sup>3</sup> Et elle était véritable. Les Pidoux formaient, au temps de la Fontaine, une des familles les plus illustres de la bourgeoisie du Poitou, et leur réputation de longévité était bien établie. On trouve un Pierre Pidoux, trésorier de France et maire de Poitiers en 1575, qui fut nommé maire pour la seconde fois en 1615, et qui mourut le 8 mars 1656, à l'âge de quatre-vingt-six ans; ensuite un Jean Pidoux, qui fut assesseur civil et maire en 1618, et qui mourut le 28 janvier 1656, âgé de quatre-vingt-un ans. Son fils, Pierre Pidoux, fut lieutenant général au siège royal de Châtellerault. Jean Pidoux, docteur en médecine, fut maire de Poitiers en 1651, et mourut en 1662, âgé de soixante-dix-huit ans. Le Pidoux que la Fontaine trouva dans cette ville était le troisième octogénaire de cette famille dont nous avons connaissance, car il ne pouvait être aucun de ceux que nous venons de mentionner; mais il était probablement un proche parent; peut-être était-ce l'oncle du lieutenant de roi de Châtellerault. Voyez Thibaudau, *Abrégé de l'Histoire du Poitou*, t. VI, p. 569 et 400, 401.

que je n'ai pas remarqué, mon humeur n'étant nullement de m'arrêter à ce petit peuple.

Trop bien me fit-on voir une grande fille, que je considérai volontiers, et à qui la petite vérole a laissé des grâces et en a ôté. C'est dommage : on dit que jamais fille n'a eu de plus belles espérances que celle-là.

Quelles imprécations  
Ne mérites-tu point, cruelle maladie,  
Qui ne peux voir qu'avec envie  
Le sujet de nos passions!  
Sans ton venin, cause de tant de larmes,  
Ma parente m'aurait fait moitié plus d'honneur  
Encore est-ce un grand bonheur  
Qu'elle ait eu tel nombre de charmes.  
Tu n'as pas tout détruit, sa bouche en est témoin,  
Ses yeux, ses traits, et d'autres belles choses :  
Tu lui laissas des lis, si tu lui pris des roses;  
Et comme elle est ma parente de loin,  
On peut penser qu'à le lui dire  
J'aurais pris un fort grand plaisir :  
J'en eus la volonté, mais non pas le loisir  
Cet aveu lui pourra suffire.

On nous assura qu'elle dansait bien, et je n'eus pas de peine à le croire : ce qui m'en plut davantage fut le ton de voix et les yeux; son humeur aussi me sembla douce. Du reste, ne m'en demandez rien de particulier : car, pour parler franchement, je l'entretins peu, et de choses indifférentes, bien résolu, si nous eussions fait un plus long séjour à Châtellerault, de la tourner de tant de côtés que j'aurais découvert ce qu'elle a dans l'âme, et si elle est capable d'une passion secrète. Je ne vous en saurais apprendre autre chose, sinon qu'elle aime fort les romans : c'est à vous, qui les aimez fort aussi, de juger quelle conséquence on en peut tirer. Outre cette parente de Châtellerault, je dois avoir à Poitiers un cousin germain, dont je n'ai point mémoire qu'on m'ait rien dit; je m'en souviens seulement, parce qu'il m'a plaidé autrefois<sup>1</sup>.

Poitiers est ce qu'on appelle proprement une village, qui, tant en maisons que terres labourables, peut avoir deux ou trois lieues de circuit; ville mal pavée, pleine d'écoliers, abondante en prêtres et en moines<sup>2</sup>. Il y a en

<sup>1</sup> On a vu dans la note précédente que la tige principale de la famille était à Poitiers.

<sup>2</sup> Il y avait à Poitiers une université, quatre abbayes, des capucins, des carmélites, des dames de la Visitation, etc., et



récompense nombre de belles, et l'on y fait l'amour aussi volontiers qu'en lieu de la terre; c'est de la comtesse que je le sais<sup>1</sup>. J'eus quelque regret de n'y point passer; vous en pourriez aisément deviner la cause.

Ce n'est ni la Pierre-Levée<sup>2</sup>,  
Ni le rocher Passe-Lourdin<sup>3</sup>;  
Pour vous en dire ma pensée,  
Je les ai laissés sans chagrin;  
Et, quant à cet autre cousin,  
Mon âme en est fort consolée;  
Mais je voudrais bien avoir vu  
La Landru.

Toutefois, ayant le cœur tendre,  
Je suis certain que Cupidon  
N'eût jamais manqué de me prendre,  
S'il m'eût tendu cet hameçon;  
Et puis me voilà beau garçon,  
Car au départ il se faut pendre.  
Je serais fâché d'avoir vu  
La Landru.

Cependant je l'aurais vue si nous eussions

quinze paroisses, pour une population que d'Expilly ne portait pas à plus de neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit individus en 1768. Voyez le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, in-folio, t. V, p. 750.

<sup>1</sup> La comtesse est cette Poitevine que la Fontaine avait quittée à Port-de-Pilles pour faire son excursion à Richelieu, tandis qu'elle continuait sa route jusqu'à Poitiers. Voyez ci-dessus, p. 608 et 616, dans la seconde et la quatrième lettre.

<sup>2</sup> La Pierre-Levée dont il est ici question, semblable à beaucoup d'autres monuments de ce genre qu'on trouve en France et dans toute l'Europe, est une masse énorme de forme oblongue et irrégulière, qui a environ vingt pieds de long sur dix-sept de large; elle est élevée sur cinq piliers de la hauteur d'environ trois pieds et demi; elle est brute, ainsi que les piliers ou espèce de bornes qui la supportent: on la trouve à un quart de lieue à l'est de Poitiers, en sortant par la porte du Pont-Joubert, à gauche du chemin qui conduit à Bourges, à cinq cents toises environ du faubourg ou village de Saint-Saturnin.

<sup>3</sup> On appelle *Passe-Lourdin*, à Poitiers, une grosse roche qui forme un précipice sur les bords du Clain. Les eaux de cette rivière baignent la base de cette roche, dans laquelle est une grotte où il est difficile d'arriver, et dont le retour est encore plus périlleux. Pendant les guerres civiles, les paysans, pour échapper aux vexations des militaires, se retiraient dans cette grotte. Les écoliers nouvellement venus à l'université de Poitiers étaient contraints par leurs camarades de s'y rendre, et de passer pour cet effet le long du rocher qui la réferme, au risque de tomber dans le Clain: de là le nom de *Passe-Lourdin*, qu'on a donné à ce rocher. On dit aussi que c'était autrefois la coutume pour les nouveaux mariés d'aller, après leurs noces, visiter cette grotte, mais que cet usage a cessé depuis que deux jeunes époux avaient eu le malheur de tomber dans le Clain, et y avaient péri. C'est dans Rabelais, son auteur favori, que la Fontaine avait surtout pris connaissance de la Pierre-Levée et du rocher de *Passe-Lourdin*. Voyez *Pantagruel*, liv. II, ch. v.

continué notre route; j'en avais déjà trouvé un moyen que je vous dirai.

Pour revenir à Châtellerault, vous saurez qu'il est mi-parti de huguenots et de catholiques, et que nous n'eûmes aucun commerce avec les premiers. Le terme dont nous étions convenus avec notre hôte étant écoulé, il fallut prendre congé de lui. Ce ne fut pas sans qu'il renouvelât sa prière: nous lui donnâmes le plus de temps qu'il nous fut possible, et le lui donnâmes de bonne grâce, c'est-à-dire en déjeunant bien et tenant table longtemps; de sorte qu'il ne nous resta de l'heure que pour gagner Chavigny<sup>4</sup>, misérable gîte, et où commencent les mauvais chemins et l'odeur des aulx, deux propriétés qui distinguent le Limousin des autres provinces du monde.

Notre seconde couchée fut Bellac. L'abord de ce lieu m'a semblé une chose singulière, et qui vaut la peine d'être décrite<sup>5</sup>. Quand, de huit ou dix personnes qui y ont passé sans descendre de cheval ou de carrosse, il n'y en a que trois ou quatre qui se soient rompu le cou, on remercie Dieu<sup>6</sup>.

Ce sont morceaux de rochers  
Entés les uns sur les autres,  
Et qui font dire aux cochers  
De terribles patenôtres.

Des plus sages à la fin  
Ce chemin

Épaise la patience.  
Qui n'y fait que murmurer,  
Sans jurer,  
Gagne cent ans d'indulgence.

M. de Châteauneuf

L'aurait cent fois maudit,  
Si d'abord je n'eusse dit:  
Ne plaignons point notre peine;  
Ce sentier rude et peu battu  
Doit être celui qui mène  
Au séjour de la vertu.

<sup>4</sup> On trouve ce lieu dans le grand *Dictionnaire d'Expilly*, sous les noms de Chavigny et de Chauvigny; mais l'usage a fait prévaloir le dernier.

<sup>5</sup> Bellac est bâtie sur le penchant d'un coteau rapide qui domine le Vincou du côté du nord.

<sup>6</sup> Cette route a été beaucoup améliorée par M. Turgot, et la direction en a été changée; mais elle ne paraît pas encore bien bonne: ce n'est qu'une route de troisième classe. Voyez la *Statistique du département de la Haute-Vienne*, par Texier-Ollivier, p. 525.

Votre oncle reprit qu'il fallait donc que nous nous fussions détournés: « Ce n'est pas, ajouta-t-il, qu'il n'y ait d'honnêtes gens à Bellac aussi bien qu'ailleurs; mais quelques rencontres ont mis ses habitants en mauvaise odeur. » Là-dessus il nous conta qu'étant de la commission des grands jours<sup>1</sup>, il fit le procès à un lieutenant de robe courte de ce lieu-là, pour avoir obligé un gueux à prendre la place d'un criminel condamné à être pendu, moyennant vingt pistoles données à ce gueux et quelque assurance de grâce dont on le leurra. Il se laissa conduire et guider à la potence fort gaiement, comme un homme qui ne songeait qu'à ses vingt pistoles, le prévôt lui disant toujours qu'il ne se mit point en peine, et que la grâce allait arriver. A la fin le pauvre diable s'aperçut de sa sottise; mais il ne s'en aperçut qu'en faisant le saut, temps mal propre à se repentir et à déclarer qui on est. Le tour est bon, comme vous voyez; et Bellac se peut vanter d'avoir eu un prévôt aussi hardi et aussi pendable qu'il y en ait.

Autant que l'abord de cette ville est fâcheux, autant elle est désagréable; ses rues vilaines, ses maisons mal accommodées et mal prises. Dispensez-moi, vous qui êtes propre, de vous en rien dire. On place en ce pays-là la cuisine au second étage. Qui a une fois vu ces cuisines n'a pas grande curiosité pour les sauces qu'on y apprête. Ce sont gens capables de faire un très-méchant mets d'un très-bon morceau. Quoique nous eussions choisi la meilleure hôtellerie, nous y bûmes du vin à teindre les nappes, et qu'on appelle communément la *tromperie de Bellac*<sup>2</sup>. Ce proverbe a cela de bon que Louis XIII en est l'auteur.

<sup>1</sup> Les guerres civiles ayant interrompu le cours ordinaire de la justice et entraîné beaucoup de désordres, principalement dans le Poitou, le roi jugea devoir y faire tenir une cour de grands jours, et nomma en 1634 une commission de conseillers au parlement de Paris et de maîtres des requêtes, présidée par M. Séguier. On renouvela depuis cette mesure. On doit remarquer que la sénéchaussée de Bellac était régie par le droit écrit; et les appellations en étaient portées au parlement de Paris. Voyez Thibaudau, *Abrégé de l'Histoire du Poitou*, liv. VIII, ch. v, t. VI, p. 450; et Expilly, *Grand Dictionnaire des Gaules et de la France*, t. I, p. 558.

<sup>2</sup> Le vin qu'on recueille dans le département de la Haute-Vienne est au-dessous du médiocre; il est plutôt doux que vert; mais il est très-plat; on n'en exporte point, et il se consomme sur les lieux avant l'époque des chaleurs, attendu qu'il ne peut soutenir les ardeurs de la canicule.

Rien ne m'aurait plu sans la fille du logis, jeune personne, et assez jolie. Je la cajolai sur sa coiffure: c'était une espèce de cale<sup>1</sup> à oreilles, des plus mignonnes, et bordée d'un galon d'or large de trois doigts. La pauvre fille, croyant bien faire, alla querir aussitôt sa cale de cérémonie pour me la montrer. Passé Chavigny, l'on ne parle quasi plus français; cependant cette personne m'entendit sans beaucoup de peine. Les fleurettes s'entendent par tous pays, et ont cela de commode qu'elles portent avec elles leur trucheman. Tout méchant qu'était notre gîte, je ne laissai pas d'y avoir une nuit fort douce. Mon sommeil ne fut nullement bigarré de songes, comme il a coutume de l'être: si pourtant Morphée m'eût amené la fille de l'hôte, je pense bien que je ne l'aurais pas renvoyée. Il ne le fit point, et je m'en passai.

M. Jannart se leva devant qu'il fût jour: mais sa diligence ne servit de rien; car, tous nos chevaux étant déferrés, il fallut attendre; et, pour mes péchés, je revis les rues de Bellac encore une fois. Tandis que je faisais presser le maréchal, M. de Châteauneuf, qui avait entrepris de nous guider ce jour-là, s'informa tant des chemins, que cela ne servit pas peu à lui faire prendre les plus longs et les plus mauvais. De bonne fortune notre traite n'était pas grande: comme Limoges n'est éloigné de Bellac que d'une petite journée, nous eûmes tout loisir de nous égarer; de quoi nous nous acquittâmes très-bien, et en gens qui ne connaissent ni la langue ni le pays.

Dès que nous fûmes arrivés, mon fidèle Achate (qui pourrait-ce être que M. de Châteauneuf?) disposa les choses pour son retour, et choisit la voie du messenger à cheval qui doit partir le lendemain. Je fus fâché de ce qu'il nous quittait sitôt; car, en vérité, il est honnête homme, et sait débiter ce qui se passe à la cour de fort bonne grâce; puis il me semble qu'il ne fait pas mal son personnage dans cette relation. Désormais nous tâcherons de nous en passer, avec d'autant moins de peine qu'il ne reste à vous apprendre que ce qui concerne le lieu de notre retraite: cela mérite une lettre entière<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voyez ci-dessus, p. 607, note 1.

<sup>2</sup> Cette lettre, si elle a été écrite, se trouve perdue.



En attendant, si vous désirez savoir comme je m'y trouve, je vous dirai : assez bien ; et votre oncle s'y doit trouver encore mieux, vu les témoignages d'estime et de bienveillance que chacun lui rend, l'évêque principalement : c'est un prélat qui a toutes les belles qualités que vous sauriez vous imaginer<sup>1</sup> ; splendidesurtout, et qui tient la meilleure table du Limousin. Il vit en grand seigneur, et l'est en effet. N'allez pas vous figurer que le reste du diocèse soit malheureux et disgracié du ciel, comme on se le figure dans nos provinces. Je vous donne les gens de Limoges pour aussi fins et aussi polis que peuple de France : les hommes ont de l'esprit en ce pays-là, et les femmes de la blancheur ; mais leurs coutumes, façons de vivre, occupations, compliments surtout, ne me plaisent point. C'est dommage que \*\*\*\* n'y ait été mariée : quant à mon égard,

Ce n'est pas un plaisant séjour :  
J'y trouve aux mystères d'amour  
Peu de savants, force profanes ;  
Peu de Phyllis, beaucoup de Jeannes<sup>2</sup> ;  
Peu de muscat de Saint-Mesmin<sup>3</sup> ;  
Force boisson peu salutaire ;  
Beaucoup d'ail et peu de jasmin :  
Jugez si c'est là mon affaire.

## LETTRES A DIVERS.

### I. — A M. JANNART.

A Reims, ce lundi 14 février 1636.

MONSIEUR MON ONCLE,

J'ai enfin vendu ma ferme de Damar, moyennant 19,111 liv., à mon beau-frère<sup>4</sup> ; c'est-à-

<sup>1</sup> François de la Fayette, abbé de Dalon, qui était oncle du mari de madame de la Fayette. Il avait été nommé évêque en 1627, et mourut le 3 mai 1676, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Voyez le *Gallia Christiana*, 1720, in-fol., t. II, p. 341-343.

<sup>2</sup> Beaucoup de femmes du commun.

<sup>3</sup> Il y a un *Saint-Mémin* dans le département de l'Aube, ou en Champagne, près de Méry-sur-Seine ; un autre dans le département de la Côte-d'Or, près de Vitteaux. Mais ni l'un ni l'autre de ces cantons ne produisent de vins muscats ; et les autres *Saint-Mémin* qui se trouvent en France sont dans des provinces peu renommées par leur vin. Il est probable que la Fontaine, qui était Champenois, fait ici allusion au *Saint-Mémin* de Champagne ; et le mot *muscat* est pris au figuré pour signifier un vin exquis.

<sup>4</sup> Louis Héricart, qui remplaça son père dans la charge de

dire qu'il a fait échange avec moi de son bien de Châtillon, qu'il a promis par un acte séparé de me faire valoir 10,600 liv., m'a baillé 214 liv., m'a fait une promesse, payable dans trois mois, de 1,500 liv. ; et du surplus, montant à 7,000, il m'a fait constitution. Ainsi il a fallu que j'aie vendu le bien de Châtillon, ce qui nous a fait une difficulté : car celui qui l'a acheté a dit qu'il voulait que quelqu'un s'obligeât à la garantie et entretienement de la vendition<sup>1</sup> que je lui faisais, jusqu'à ce que mademoiselle de La Fontaine<sup>2</sup> eût l'âge et eût ratifié. J'en ai parlé à M. Héricart, mon beau-frère, qui s'en est excusé, et a dit que, s'il intervenait à ladite vendition, l'échange paraîtrait simulé, et que cela lui ferait tort pour les lods et ventes. J'ai cru qu'il voulait peut-être laisser cet obstacle, afin de se dédire ; et, ayant reçu depuis peu une lettre de M. Faur, où je ne trouvais pas mon compte à beaucoup près, j'ai cru qu'il fallait achever l'affaire à quelque prix que ce fût<sup>3</sup>. Au marchand qui vous portera 5,000 écus, et vous demandera votre garantie, s'il eût voulu de celle de M. de Villemontée<sup>4</sup> et de ma sœur, je ne vous aurais pas importuné de cela ; mais il a dit qu'il ne les connaissait pas. Pour mon père, il en voulait bien ; mais je ne romps jamais la tête à mon père de mes affaires. Je dirai à M. Bellenger<sup>5</sup> et à mon beau-frère que je vous fais toucher l'argent de ladite vendition pour votre sûreté, en attendant que je vous aie fait

lieutenant civil et criminel de la Ferté-Milon. Il épousa, le 15 novembre 1642, Catherine Bellenger.

<sup>1</sup> Le mot *vendition*, selon Nicot, signifie un contrat de vente fait sous la condition que le vendeur ne s'oblige qu'à rendre le prix de la vente, en cas d'éviction. Voyez *Thésor de la langue françoise*, 1606, p. 835.

<sup>2</sup> Il s'agit ici de la femme de la Fontaine. La majorité n'était alors acquise qu'à l'âge de vingt-cinq ans. Madame de la Fontaine, en lui supposant vingt-quatre ans en 1636, a dû naître en 1632 ; et à la fin de 1647, époque de son mariage, elle n'avait pas encore seize ans révolus.

<sup>3</sup> Il manque ici une partie de la lettre.

<sup>4</sup> M. de Villemontée avait épousé la sœur de la Fontaine. La famille de Villemontée jouissait de beaucoup de considération. On voit un M. de Villemontée conseiller d'état, intendant de la justice de Poitou, Saintonge et Angoumois, que le cardinal de Richelieu estimait beaucoup. Il fut chargé en 1635 de pacifier les différends qui s'étaient élevés entre le duc d'Épernon et M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Voyez l'*Histoire du duc d'Épernon*, par Girard ; Paris, 1635, in-folio. (*Note communiquée par M. Monmerqué.*)

<sup>5</sup> Probablement le beau-père du beau-frère de la Fontaine, ou de Louis Héricart, qui avait épousé une Bellenger.

### II. — AU MÊME.

Chaûry (Château-Thierry), ce 29 février 1636.

MONSIEUR MON ONCLE,

J'ai reçu vos deux lettres, la première à Reims, la seconde de Jeanne Brayer, et vous remercie de la grâce que vous nous faites, à mon père et à moi. Il prendra 4,500 liv. sur l'argent qu'on vous portera<sup>1</sup> ; le reste de ce qu'il doit en principal, qui est environ 500 liv. et un peu moins d'une année d'arrérages, il vous le fera tenir par la première commodité, qui sera, comme je crois, devant la quinzaine. J'écris à ma sœur, qui a aussi dessein de rembourser sa part, de vous entretenir là-dessus. Vous vous ferez subroger en la place de celui à qui on doit, ou bien mon père remboursera et vous fera une nouvelle constitution, comme vous le jugerez à propos, pour le moins de frais et le plus de sûreté pour vous et pour nous. Celui qui a acheté le bien de Châtillon vous portera 5,000 écus la première semaine de carême. Je pourvoirai aux moyens de vous faire tenir le reste ; et cependant je demeurerai, après avoir fait mes très-humbles baise-mains à mademoiselle Jannart<sup>2</sup>,

MONSIEUR MON ONCLE,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur  
et neveu, DE LA FONTAINE.

P. S. J'ai écrit au sieur Castel de vous aller trouver, et vous supplier d'accommoder notre affaire. Ma belle-mère lui doit six cent vingt livres. Il ne faut premièrement point qu'il parle des frais ; et, quant au principal, je lui donnerai volontiers 100 fr. Il sera tout heureux de les prendre : car il aura de la peine assez à se faire payer ; et ma belle-mère m'a dit qu'il ne lui en était pas tant dû légitimement.

J'ai compté depuis peu avec M. Bellenger<sup>3</sup> de quelques dettes de ma belle-mère ; mais je n'ai pas jugé qu'il soit de la bienséance de lui

<sup>1</sup> On voit par là que Jannart accepta les propositions qui lui étaient faites par la Fontaine, et prêta son argent comme celui-ci le désirait.

<sup>2</sup> Marie Héricart, femme de Jannart, et tante de madame de la Fontaine.

<sup>3</sup> Antoine Josse, dit *le chevalier de Bresnay*, avait épousé une Bellenger.

bailler une indemnité de votre garantie par M. de Villemontée mon beau-frère, ou bien par qui il vous plaira ; et cela sera bien de la sorte. Je vous prie aussi, si on vous en écrit, de mander la même chose.

Quand vous aurez l'argent en vos mains, mon père vous prie de lui en prêter 4,500 liv. pour racheter partie d'une rente qu'il doit conjointement avec ma sœur aux héritiers de M. Pidoux<sup>1</sup> ; moyennant quoi il sera déchargé de la garantie. Du reste, ma sœur vous en entretiendra si vous voulez, et vous ne sauriez mieux faire valoir votre argent. Premièrement je me contenterai de l'intérêt sûr, et tant moins d'autant de la pension que vous savez ; et puis après la mort de mon père je vous rembourserai infailliblement, et vous donnerai ensuite une partie considérable de ce qui me restera, aux conditions que je vous ai dites.

Je vous écris de Reims, où je suis chez MM. de Maucroix, attendant votre réponse sur tous ces points. Le messenger qui vous porte celle-ci part aujourd'hui lundi : vous pourrez, si vous en voulez prendre la peine, me récrire mercredi ; il ne faut que demander le messenger de Reims, sur le pont Notre-Dame, ou écrire par la poste de Champagne, et adresser les lettres à M. de la Fontaine, chez M. de Maucroix, chanoine à Reims. Le plus tôt sera le meilleur : car le marchand de Châlons attend votre réponse pour vous porter l'argent. La copie de l'obligation que je vous envoie est de la main de M. de Maucroix, à cause que le messenger me pressait. Je vous prie très-humblement de me faire réponse au plus tôt, et suis,

MONSIEUR MON ONCLE,

Votre, etc., DE LA FONTAINE.

<sup>1</sup> Cette rente ne fut pas remboursée, et on la trouve sur l'état des dettes de la succession de Charles de la Fontaine, père de notre poète, à la suite d'un acte en date du 20 mars 1670, entre la Fontaine, sa femme, et Claude de la Fontaine, son frère. Le principal de cette rente était de 4,800 livres. Voyez l'*Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, troisième édition, 1824, p. 55.